



FIDUCIAIRE
FAVRE REVISION SA

/ SOCIÉTÉ DU GROUPE
FIDUCIAIRE MICHEL FAVRE

Association romande pro mente sana

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTROLE RESTREINT

A l'assemblée générale de L'Association pro mente sana

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de variation du capital et des fonds affectés, tableau de financement et annexe) de l'Association pro mente sana pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025. Le contrôle restreint des indications de l'exercice précédent a été effectué par un autre organe de révision. Dans son rapport du 15 avril 2025, celui-ci a exprimé une opinion non modifiée.

Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC, aux exigences légales, aux statuts et aux directives de l'Etat de Genève applicables incombe au comité de direction, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC, et ne sont pas conformes à la loi suisse, aux statuts et aux directives de l'Etat de Genève applicables.

Lausanne, le 15 avril 2026

CAA/ns 1132

FIDUCIAIRE FAVRE REVISION SA

Alexandra Calcagno
Experte-réviser agréée
Réviser responsable

Jean-Frédéric Braillard
Expert-réviser agréé

Annexes : comptes annuels

Bilan au 31 décembre 2025

2025

2024

ACTIF	Annexe	CHF	CHF
Actifs circulants			
Trésorerie	2.1	142 667	149 388
Actifs de régularisation	2.2	66 177	9 032
Total de l'actif circulant		208 844	158 420
Actifs immobilisés			
Immobilisations corporelles	2.3	2 602	4 876
Immobilisations financières		8 935	8 925
Trésorerie affectée	2.1	199 861	310 940
Total de l'actif immobilisé		211 398	324 741
TOTAL DE L'ACTIF		420 242	483 161
PASSIF			
Capitaux étrangers à court terme			
Autres dettes		16 544	13 347
Passifs de régularisation	2.4	12 642	29 326
Provisions	2.5	11 977	15 730
Subventions non dépensées à restituer à l'Etat de Genève	page 3	34 225	-
Total des capitaux étrangers à court terme		75 388	58 403
Capitaux étrangers à long terme			
Subventions non dépensées à restituer à l'Etat de Genève	page 3	-	17 845
Total des capitaux étrangers à long terme		-	17 845
Fonds affectés			
Fonds affectés liés aux activités et projets	2.6 /page 3	199 861	310 940
Total des fonds affectés		199 861	310 940
Capitaux propres			
Capital libre		30 976	30 976
Capital lié		45 000	-
Résultat cumulé contrat 2022-2025		64 997	24 829
Résultat de l'exercice		4 020	40 168
Total des capitaux propres	page 3	144 993	95 973
TOTAL DU PASSIF		420 242	483 161

Compte d'exploitation 2025

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2025

		<i>Budget</i>		
		2025	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION	Annexe	<i>CHF</i>	CHF	CHF
Produits des dons et aides financières				
Subvention OFAS	2.7	234 080	241 625	238 649
Canton de Genève	2.8	197 749	197 749	197 749
Canton de Vaud	2.8	30 000	30 000	30 000
Communes	2.8	500	5 500	500
Dons affectés	2.9	180 000	187 522	405 000
Dons		<u>1 000</u>	<u>1 963</u>	<u>1 310</u>
		643 329	664 359	873 208
Produits des prestations et divers				
Produits liés aux projets		-	800	2 750
Produits liés aux prestations et divers	2.10	3 000	1 795	13 275
Cotisations et produits divers		<u>7 000</u>	<u>5 144</u>	<u>6 728</u>
		10 000	7 739	22 753
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		653 329	672 098	895 961
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges liées aux projets				
Frais de personnel	2.11.1	143 658	132 452	224 662
Autres charges liées aux projets	2.12	<u>3 000</u>	<u>3 113</u>	<u>28 447</u>
		146 658	135 565	253 109
Charges liées aux prestations				
Frais de personnel	2.11.2	186 214	181 448	209 935
Autres charges liées aux prestations	2.13	<u>22 250</u>	<u>17 537</u>	<u>15 785</u>
		208 464	198 985	225 720
Charges d'administration				
Frais de personnel	2.11.3	86 970	81 620	127 693
Loyers et charges locatives	2.14	42 900	40 815	40 869
Frais d'administration	2.15	41 200	34 073	31 005
Amortissements	2.4	<u>5 500</u>	<u>2 274</u>	<u>4 082</u>
		176 570	158 782	203 649
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		531 692	493 332	682 478
RESULTAT D'EXPLOITATION		121 637	178 766	213 483
Résultat financier		(500)	(466)	(372)
Résultat exercices antérieurs et exceptionnels				
Résultat exercices antérieurs et exceptionnels	2.16	(27 500)	(28 284)	(18 358)
./. Restitution de fonds liés aux projets	2.6.2	<u>(195 695)</u>	<u>(195 695)</u>	<u>(186 782)</u>
		(223 195)	(223 979)	(205 140)
Résultat des fonds affectés				
	page 3			
Attribution aux fonds affectés		(30 000)	(187 522)	(407 750)
Utilisation des fonds affectés		<u>141 079</u>	<u>298 601</u>	<u>441 555</u>
		111 079	111 079	33 805
RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT REPARTITION		9 021	65 400	41 776
./. Part des subventions à restituer à l'Etat de Genève		(3 545)	(16 380)	(1 608)
./. Dotation au capital lié pour couverture déficit			(45 000)	-
RESULTAT ANNUEL APRES REPARTITION		5 476	4 020	40 168

Tableau de variation des fonds affectés et du capital 2025
Tableau de répartition du résultat 2025

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS AFFECTES	Existant initial	Dons et produits monétaires	Utilisation (externe)	Dissolution (restitution fonds)	Existant final
FONDS AFFECTES 2025	Annexe 2.6				
Fonds affectés projet ORCEP	256 152	30 000	(95 384)		190 768
Fonds affectés projet Collège de Rétablissement	45 695	150 000	-	(195 695)	-
Fonds affectés projet OFSP psychologues	9 093		-		9 093
Fonds affectés d'investissement informatique	-	7 522	(7 522)		-
	310 940	187 522	(102 906)	(195 695)	199 861
FONDS AFFECTES 2024					
Fonds affectés projet ORCEP	252 502	130 250	(126 600)		256 152
Fonds affectés projet Collège de Rétablissement	81 486	277 500	(126 509)	(186 782)	45 695
Fonds affectés projet OFSP psychologues	9 093		-		9 093
Fonds affectés projet Covid	1 664		(1 664)		-
	344 745	407 750	(254 773)	(186 782)	310 940

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL	Existant initial	Dotation (externe)	Transfert de fonds internes	Part des subventions à restituer	Existant final
CAPITAL DE L'ASSOCIATION 2025					
Capital libre	30 976		-		30 976
Capital lié pour couverture déficit	-		45 000		45 000
Résultat contrat 2022-2025					
Résultat cumulé 2022-2024	64 997				64 997
Résultat de l'exercice 2025		65 400	(45 000)	(16 380)	4 020
	64 997	65 400	(45 000)	(16 380)	69 017
	95 973	65 400	-	(16 380)	144 993
CAPITAL DE L'ASSOCIATION 2024					
Capital libre	30 976		-		30 976
Résultat contrat 2022-2025					
Résultat cumulé 2022-2023	24 829				24 829
Résultat de l'exercice 2024		41 776		(1 608)	40 168
	31 135	41 776	-	(1 608)	64 997
	55 805	41 776	-	(1 608)	95 973

TABLEAU DE REPARTITION DU RESULTAT AIDE FINANCIERE 2022-2025	2022	2023	2024	2025	Total
Bénéfice de l'exercice avant répartition	5 596	35 470	41 776	65 400	148 242
./. Part résultat à restituer au Canton GE contrat 2022-2025	(2 196)	(14 041)	(1 608)	(16 380)	(34 225) 23.09%
Part du résultat à conserver	3 400	21 429	40 168	49 020	114 017
<u>Restitution proportionnelle au taux de subventionnement</u>					
Canton de Genève DCS - subvention 2022-2025	197 749	197 749	197 749	197 749	790 996 23.09%
Total des produits	882 701	975 396	895 961	672 098	3 426 156

Tableau de financement 2025

	2025	2024
Résultat de l'exercice	4 020	40 168
Amortissement d'immobilisations corporelles	2 274	4 082
Diminution / (augmentation) des actifs circulants hors trésorerie	(57 145)	21 194
Diminution capitaux étrangers à court terme	16 985	(17 250)
Augmentation part à restituer à l'Etat de Genève	(17 845)	1 608
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	(51 711)	49 802
Investissements en immobilisations corporelles	-	-
Investissements en immobilisations financières	(10)	(63)
(Augmentation) / diminution trésorerie affectée	111 079	33 805
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	111 069	33 742
Variation des fonds affectés	(111 079)	(33 805)
Constitution capital lié	45 000	-
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	(66 079)	(33 805)
Total des flux de trésorerie	(6 721)	49 739
Etat des liquidités		
Existant initial des liquidités	149 388	99 649
Existant final des liquidités	142 667	149 388
Variation des liquidités	(6 721)	49 739

1 Principes comptables appliqués et informations et commentaires sur certains postes du bilan et du compte de résultat

1.1 Principes pour la comptabilisation, la présentation et l'évaluation des comptes

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux normes SWISS GAAP RPC, dont la RPC 21 pour l'établissement des comptes des organisations sociales d'utilité publique à but non lucratif, ainsi qu'à la loi, aux statuts et aux directives de la Fondation ZEWO. Ils sont également conformes aux Directives transversales de l'Etat de Genève "présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques" et présentent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que des résultats (principe "true and fair view").

1.2 Principes d'évaluation

Trésorerie

La trésorerie comprend les avoirs en caisse et les comptes courants bancaires. Elle est évaluée à la valeur nominale.

Actifs et passifs de régularisation

Les actifs et passifs de régularisation servent à la délimitation périodique des charges et des produits du compte de résultat. Ils regroupent les charges payées d'avance et les produits à recevoir (actifs de régularisation) et les charges à payer et les produits reçus d'avance (passifs de régularisation).

Immobilisations corporelles et financières

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et présentées au bilan à leur valeur nette d'amortissements. Le seuil d'activation est de CHF 3'000. Les taux d'amortissements appliqués sont les suivants :

Installation de bureau	20%
Mobilier	20%
Informatique	25%

Un inventaire physique n'a pas été formellement établi. Les immobilisations sont cependant répertoriées par année et par catégorie dans un tableau.

Les immobilisations financières sont valorisées à leur valeur nominale.

Fonds affectés

Les dons affectés sont comptabilisés comme suit :

- les fonds affectés d'investissement sont comptabilisés selon la méthode des produits différés. Les dons affectés sont enregistrés directement au passif du bilan dans les fonds affectés. Lors de leur utilisation ultérieure, le produit constaté est présenté dans les produits d'exploitation sous la rubrique "Produits différés sur fonds affectés".
- les dons affectés liés aux projets et activités sont enregistrés à leur réception dans les produits du compte de résultat. Les mouvements (dotation/utilisation) de ces fonds sont présentés dans le résultat des fonds.

Les attributions et utilisations des fonds affectés sont présentées en annexe, ainsi que dans le tableau de variation du capital et des fonds affectés.

Produits et charges

Les produits et les charges sont comptabilisés sur la base des prestations et engagements convenus.

Annexe aux comptes annuels 2025

2 Indications, ventilation et explications pour les postes du bilan et du compte

		2025	2024
2.1 Trésorerie	Annexe		
Caisse		319	208
Banques		342 209	460 120
		<u>342 528</u>	<u>460 328</u>
./. Trésorerie affectée	2.6	(199 861)	(310 940)
Trésorerie disponible		<u><u>142 667</u></u>	<u><u>149 388</u></u>

2.2 Actifs de régularisation

Produits à recevoir	40 763	8 985
Charges payées d'avance	25 414	47
	<u>66 177</u>	<u>9 032</u>

Les produits à recevoir incluent la subvention du Canton de Vaud sur le contrat de mandat ORCEP de CHF 30'000. Les autres produits et charges à recevoir ou payées d'avance concernent principalement des primes d'assurance sociales ainsi que des loyers payés d'avances.

2.3 Immobilisations corporelles

Le seuil d'activation se situe à CHF 3'000.

Les immobilisations se décomposent comme suit au 31 décembre 2025 :

	Immob brutes 01.01.25	Achats 2025	Immob brutes 31.12.25	Amorti. cumulés 01.01.25	Amortiss. 2025	Amorti. cumulés 31.12.25	Immob nettes 31.12.25
Matériel informatique	62 188		62 188	(62 187)		(62 187)	1
Installation bureau	16 530	-	16 530	(16 529)	-	(16 529)	1
Mobilier et machines bureau	39 660	-	39 660	(34 786)	(2 274)	(37 060)	2 600
Mobilier et mach. Bureau s/fonds	8 321	-	8 321	(8 321)	-	(8 321)	-
TOTAL	126 699	-	126 699	(121 823)	(2 274)	(124 097)	2 602

2.4 Passifs de régularisation et provision à court terme

	2025	2024
Produits reçus d'avance	50	-
Charges à payer liées aux prestations	-	6 724
Autres charges à payer	12 592	22 602
	<u>12 642</u>	<u>29 326</u>

Au 31.12.2025, les autres charges à payer comprennent diverses charges de frais généraux, honoraires de mandataires, fiduciaires et de révision.

2.5 Provisions

Provision vacances et heures supplémentaires

Valeur comptable au 01.01	15 730	10 194
+ (Dissolution) / constitution	(3 753)	5 536
Valeur comptable au 31.12	<u><u>11 977</u></u>	<u><u>15 730</u></u>

Annexe aux comptes annuels 2025

2.6 Fonds affectés	2025	2024
2.6.1 Fonds affectés projet ORCEP	190 768	256 152
2.6.2 Fonds affectés projet Collège de Rétablissement	-	45 695
2.6.3 Fonds affectés projet OFSP psychologues	9 093	9 093
2.6.4 Fonds affectés d'investissement informatique	-	-
	<u>199 861</u>	<u>310 940</u>

2.6.1 Fonds affectés projet ORCEP

Le projet ORCEP (Observatoire Romand de la Contrainte en Psychiatrie) est d'une durée de 3 ans, portant sur la période allant du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2026. Le budget pour les 3 ans se monte à CHF 434'000.

ORCEP - projet pilote	2025	2024
Etat du fonds au 1er janvier	256 152	252 502
+ Don Canton de Genève (DCS)	-	80 000
+ Don Canton de Vaud	30 000	50 000
Total des dons affectés	<u>30 000</u>	<u>130 000</u>
+ Produits de facturation de cours	-	250
./. Utilisation des fonds	(95 384)	(126 600)
Etat du fonds au 31 décembre	<u>190 768</u>	<u>256 152</u>

2.6.2 Fonds affectés projet Collège de Rétablissement

Ces fonds affectés sont attribués au financement d'une expérience pilote pour des dispositifs d'empowerment communautaires. Au 2ème semestre 2024, le Collège de Rétablissement s'est constitué en Association. Le personnel ainsi que les activités ont été transférés à cette nouvelle entité autonome, de même que la subvention versée par le Canton de Genève (DCS).

	2025	2024
Etat du fonds au 1er janvier	45 695	81 486
+ Don Canton de Genève	150 000	150 000
+ Don Fondation privée genevoise	-	125 000
Total des dons affectés	<u>150 000</u>	<u>275 000</u>
+ Produits de facturation	-	2 500
./. Utilisation des fonds pour couverture de dépenses	-	(126 509)
./. Restitution de fonds	(195 695)	(186 782)
Etat du fonds au 31 décembre	<u>-</u>	<u>45 695</u>

2.6.3 Fonds affectés projet OFSP psychologues

Il s'agit d'un fonds pour engager une psychologue et des paires afin d'augmenter les permanences, travailler sur une nouvelle brochure et la création d'un jeu de cartes.

Etat du fonds au 1er janvier	9 093	9 093
./. Utilisation du fonds	-	-
Etat du fonds au 31 décembre	<u>9 093</u>	<u>9 093</u>

Annexe aux comptes annuels 2025

2.6.4 Fonds affectés d'investissement informatique	2025	2024
Etat du fonds au 1er janvier	-	-
Fondation privée	7 522	
./. Utilisation du fonds	(7 522)	-
Etat du fonds au 31 décembre	<u>-</u>	<u>-</u>

2.7 Subvention OFAS

Subvention OFAS	<u>241 625</u>	<u>238 649</u>
-----------------	----------------	----------------

L'association romande Pro Mente Sana est subventionnée par l'OFAS par l'intermédiaire de la Fondation Pro Mente Sana à Zurich. Un sous-contrat de prestations est signé entre l'association et la fondation périodiquement depuis 2001, pour 4 ans. Les contrats en vigueur pour 2024 et 2025 portent exceptionnellement sur une période d'une année afin de réévaluer les termes de sa reconduction pour la suite de la période quadriennale 2026-2027.

2.8 Aides financières cantonales et communales

Canton de Genève - DCS	197 749	197 749
Canton de Vaud	30 000	30 000
Communes	<u>5 500</u>	<u>500</u>
	<u>233 249</u>	<u>228 249</u>

L'association romande Pro Mente Sana bénéficie d'une aide financière du Canton de Genève accordée par arrêté du Conseil d'Etat pour le département de la Cohésion Sociale (DCS) pour la période 2022 à 2025.

La subvention du Canton de Vaud a été accordée par le département de la santé et de l'action sociale (DGS) pour la période 2022 à 2024 et reconduite pour une nouvelle période quadriennale 2025-2028.

2.9 Dons affectés

Dons affectés publics

Canton de Genève - Collège de Rétablissement	150 000	150 000
Canton de Genève - ORCEP	-	80 000
Canton de Vaud - ORCEP	<u>30 000</u>	<u>50 000</u>
	180 000	280 000

Dons affectés privés

Fondation privée genevoise - Collège de Rétablissement	-	125 000
Fondation privée genevoise - matériel informatique	<u>7 522</u>	-
	7 522	<u>125 000</u>

Total dons affectés

	<u>187 522</u>	<u>405 000</u>
--	----------------	----------------

2.10 Produits liés aux prestations et divers

Honoraires formation	1 350	2 862
Produits de gestion de projets	-	10 072
Remboursement frais envoi brochures thématiques	<u>445</u>	<u>341</u>
	<u>1 795</u>	<u>13 275</u>

Annexe aux comptes annuels 2025

2.11 Frais de personnel	2025	2024
2.11.1 Personnel lié aux projets		
Salaires bruts	105 070	189 824
Charges sociales	24 589	41 134
+/- Variation provision vacances et heures suppl.	2 793	(6 296)
	132 452	224 662
2.11.2 Personnel lié aux prestations		
Salaires bruts	147 692	167 486
Charges sociales	33 494	39 124
./. Indemnités perte de gain	-	(4 042)
+/- Variation provision vacances et heures suppl.	(464)	6 578
Frais de formation	120	-
Frais de déplacement et repas à l'extérieur	606	789
	181 448	209 935
2.11.3 Personnel administration		
Salaires bruts	72 384	115 499
Charges sociales	14 459	21 196
./. Indemnités perte de gain	-	(15 390)
./. Variation provision vacances et heures suppl.	(6 082)	5 254
Frais de déplacement et repas à l'extérieur	670	-
Frais divers du personnel	189	1 134
	81 620	127 693
2.11.4 Récapitulatif des frais de personnel		
Salaires bruts	325 146	472 809
Charges sociales	72 542	101 454
./. Indemnités perte de gain	-	(19 432)
./. Variation provision vacances et heures suppl.	(3 753)	5 536
	393 935	560 367
Frais de formation	120	-
Frais de déplacement et repas à l'extérieur	1 276	789
Frais divers du personnel	189	1 134
Total frais de personnel	395 520	562 290
Refacturation des frais personnel sur les projets		
./. Refact. projet "Collège de rétablissement"	-	(100 719)
./. Refact. projet "ORCEP"	(132 452)	(123 943)
	(132 452)	(224 662)
Total frais de personnel net après refacturation	263 068	337 628
Nombre EPT		
Postes de travail de PMS	1.58	2.18
Postes de travail des projets	0.95	1.8
Rémunération des personnes engagées dans la gestion (direction)	30 491	72 615

Annexe aux comptes annuels 2025

2.12 Charges liées aux projets	2025	2024
Autres défraiements et indemnités	2 464	26 395
Frais d'édition, publication, brochures	649	1 502
Site internet	-	550
	<u>3 113</u>	<u>28 447</u>
2.13 Autres charges liées aux prestations	2025	2024
Frais de communication	2 270	5 403
Media et publication	10 385	6 724
Frais documentation de prestations	2 636	2 147
Frais de Prospreh	2 246	1 511
	<u>17 537</u>	<u>15 785</u>
<p>Les charges relatives aux prestations, regroupées sous l'abréviation "PROSPREH" (prestations pour soutenir et promouvoir l'intégration des personnes handicapées).</p>		
2.14 Loyers et charges locatives	2025	2024
Loyer et chauffage	35 124	35 328
Entretien, réparation et nettoyage	5 360	5 120
Charges électricité et eau	331	421
	<u>40 815</u>	<u>40 869</u>
2.15 Frais d'administration	2025	2024
Fourniture bureau	225	673
Téléphone et internet	4 084	4 580
Affranchissement	859	1 241
Photocopies	999	1 023
Frais informatique	11 282	8 838
Frais administratifs divers et cotisations	151	580
Honoraires révision	4 108	3 837
Honoraires mandataires externes	5 256	5 500
Honoraires juridiques	1 893	-
Honoraires ZEWO	1 189	541
Assurances choses, RC et juridique	1 422	745
Frais événements PMS	833	-
AG, séances comités et séances bureau	1 772	3 447
	<u>34 073</u>	<u>31 005</u>
2.16 Résultat exercices antérieurs et exceptionnels	2025	2024
Produits exercices antérieurs et exceptionnels		
Produits exercices antérieurs	32	16 493
Charges exercices antérieurs et exceptionnels		
Honoraires stabilisation et restructuration	(27 500)	(28 100)
Honoraires mandataires externes exercice précédent	(816)	(6 751)
	<u>(28 316)</u>	<u>(34 851)</u>
	<u>(28 284)</u>	<u>(18 358)</u>

Annexe aux comptes annuels 2025

2.17 Répartition des charges d'exploitation selon la méthode ZEWO	2025	2024
Charges de projets et prestations		
Charges de personnel	313 900	434 597
Autres charges d'exploitation	20 650	44 232
	<u>334 550</u> 68%	<u>478 829</u> 70%
Charges de collecte de fonds*		
Charges de personnel	9 706	9 388
Autres charges d'exploitation	-	-
	<u>9 706</u> 2%	<u>9 388</u> 1%
Charges administratives		
Charges de personnel	71 914	118 305
Autres charges d'exploitation	77 162	75 956
	<u>149 076</u> 30%	<u>194 261</u> 28%
Total des charges d'exploitation	<u><u>493 332</u></u> 100%	<u><u>682 478</u></u> 100%

	2025	2024
3 Explications relatives aux postes extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat	2.16	2.16
Divers mandats externes ont été confiés à des tiers en vue de la stabilisation et la restructuration de l'association.		

4 Engagements, cautions, dettes, actifs mis en gage, etc..		
• Montant des cautionnements, obligations de garanties et constitution de gages en faveur de tiers	Néant	Néant
• Dettes sur crédit-bail d'une durée résiduelle > 1 an	Néant	Néant
• Dettes envers les institutions de prévoyance	4 748	3 654
• Actifs mis en gage	8 935	8 925

5 Événements importants survenus après la date du bilan
Il n'y a pas d'événement subséquent.

8 Indemnités versées aux membres du comité
Les membres du comité ne sont pas rémunérés pour leur participation aux groupes de travail.

10 Transaction avec des parties liées
• <u>Relations avec la fondation suisse Pro Mente Sana</u> Les relations entre l'association et la Fondation suisse Pro Mente Sana font l'objet d'une Convention signée entre les deux parties. L'utilisation par l'association du nom "Pro Mente Sana" nécessite le consentement de la Fondation suisse Pro Mente Sana.
• <u>Collège de Rétablissement</u> Depuis 2024, l'association reçoit du Canton de Genève - département de la cohésion sociale, un complément de subvention de CHF 150'000 par an dédié au déploiement des prestations du Collège de Rétablissement. Suite à la création d'une nouvelle entité sous la raison sociale "association du Collège de Rétablissement ", le Canton de Genève a confirmé que les subventions reçues doivent être transférées à cette nouvelle entité.
• Il n'y a pas d'autres transactions avec des parties liées

11 Département de la Cohésion sociale (DCS)
Aucune remarque n'a été formulée par le département de la Cohésion sociale sur les comptes de l'exercice 2024.

Rapport de performance 2025

1 Forme juridique, mission et prestations

L'association romande Pro Mente Sana à est une association à but non lucratif constituée au sens des articles 60 et suivants du Code Civil, dont le siège est à Genève.

L'Association a pour but la promotion et la défense des intérêts et des droits généraux des personnes en situation de handicap psychique.

Elle se préoccupe entre autre des tâches suivantes :

- Travail d'information, particulièrement auprès des collectivités publiques.
- Défense des intérêts sociaux et de politique sanitaire des personnes en situation de handicap psychique.
- Promotion et soutien de projet ou d'institutions en faveur des personnes en situation de handicap psychique.
- Conseils et informations pour des cas particuliers.
- Relations suivies avec d'autres institutions et organisations actives dans des domaines similaires.

L'Association bénéficie, en raison de son statut d'utilité publique, d'une exonération fiscale des impôts cantonaux et communaux genevois sur le bénéfice et le capital, ainsi que de l'impôt fédéral direct pour une période indéterminée.

2 Organisation de l'association

L'association se compose des organes suivants :

- l'assemblée générale
- le comité
- l'organe de révision

Le comité

Le comité est élu par l'assemblée générale et dirige l'association. Au 31.12.2025, le comité se composait des personnes suivantes :

Prénom et Nom	Fonction	Signature
Uzma Khamis Vannini	Présidente	Collective à deux
Fabien Coronado	Vice-président	Collective à deux
Rolf Himmelberger	Trésorière	Collective à deux
Denis Pouliot-Morneau	Membre	Collective à deux
Anne-Françoise Praz	Membre	Collective à deux
Jean-Félix Savary	Membre	Collective à deux
Frédéric Schneeberger	Membre	Collective à deux
Olivier Spinnler	Membre	Collective à deux
Virginie Stucki	Membre	Collective à deux
Patricia Wainwright	Membre	Collective à deux

Personnes en charge des prestations et projets

Shirin Hatam	responsable du pôle juridique
Alexandre Buchs	responsable du pôle psychosociale
Christel Gumy	responsable du projet l'Observatoire romande de la contrainte en psychiatrie
Olivia Vernay	collaboratrice dans le projet l'Observatoire romande de la contrainte en psychiatrie

L'organe de révision

La fiduciaire Favre SA a été nommée en qualité d'organe de révision de l'association à partir du bouclage des comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.